

# Table des matières

<b>Le permis d'environnement : des avantages pour l'entreprise ?</b>	7
<i>Michel DELNOY, avec la collaboration de Renaud SMAL</i>	
Introduction	7
Section 1. Le permis d'environnement : des contraintes pour l'exploitant	8
Section 2. Le permis d'environnement : des avantages pour l'exploitant, malgré tout ?	10
§ 1. Vis-à-vis de l'exploitant lui-même	11
§ 2. Vis-à-vis de l'autorité subsidiaire	11
§ 3. Vis-à-vis de l'autorité de police administrative	12
§ 4. Vis-à-vis d'une autre autorité de police administrative	23
§ 5. Vis-à-vis du ministère public	24
§ 6. Vis-à-vis des riverains	26
§ 7. Vis-à-vis du juge	32
§ 8. Vis-à-vis des concurrents	33
§ 9. Vis-à-vis du client	34
§ 10. Vis-à-vis du banquier	35
§ 11. Vis-à-vis de l'assureur	36
§ 12. Vis-à-vis du cessionnaire	37
Conclusion	39
<b>Marchés publics et environnement : mise en perspective</b>	41
<i>Ann Lawrence DURVIAUX</i>	
Introduction	41
Section 1. Le cadre théorique : le discours économique	44
Section 2. La qualification juridique et la méthodologie de passation en droit positif	52
§ 1. La qualification : illustrations	52
§ 2. Questions de méthodes : illustrations en droit européen positif	55
Section 3. La réforme du droit européen des marchés publics en cours	80

<b>L'entreprise et les sols pollués en droit régional wallon</b>	85
<i>Jean-Marc SECRETIN</i>	
Introduction	85
Section 1. La gestion d'une pollution historique affectant tout ou partie des terrains exploités par l'entreprise	88
§ 1. Notions de pollution historique	88
§ 2. Obligation générale d'information	88
§ 3. Synthèse du mécanisme mis en place par le décret du 5 décembre 2008, sous l'angle de la gestion des sols affectés par une pollution historique	89
§ 4. Déclenchement du mécanisme	93
§ 5. Sur qui pèse la charge des obligations d'investigation et d'assainissement ?	99
§ 6. Les conséquences des obligations d'investigation et d'assainissement	102
Section 2. L'entreprise confrontée à un accident environnemental générant une pollution nouvelle	103
§ 1. Notions	103
§ 2. Obligations d'information	103
§ 3. Le mécanisme du décret « sols » – Particularités pour les pollutions nouvelles	104
§ 4. Déclenchement du mécanisme pour les pollutions nouvelles	106
§ 5. Identification du titulaire des obligations d'investigation et d'assainissement	108
§ 6. Conséquences des obligations d'investigation et d'assainissement pour le titulaire	108
Section 3. Mutations immobilières et sols pollués	109
§ 1. Cessions d'immeubles et décret « sols »	109
§ 2. Sols pollués et droit commun de la vente d'immeubles	112
§ 3. Quelques suggestions concrètes pour la rédaction des actes	118
Conclusion	121
<b>L'entreprise et les déchets : la quadrature du cercle ?</b>	123
<i>Pierre MOËRYNCK et Christophe VERDURE</i>	
Introduction	123
Section 1. La qualification de déchet	124
§ 1. La fluctuation des contours	124

§ 2. Les précisions jurisprudentielles	129
§ 3. Sous-produits	132
§ 4. La fin de statut	135
Section 2. Les principales obligations en matière de déchets	136
§ 1. La gestion des déchets	136
§ 2. Permis et agrément	142
§ 3. Les responsabilités classiques	143
Section 3. La responsabilité élargie des producteurs (R.E.P.)	144
§ 1. Notion	144
§ 2. Impact sur les entreprises	145
§ 3. Liberté d'instaurer un régime de responsabilité élargie	148
§ 4. Écoconception et nanotechnologies : étendards de la responsabilité élargie	151
Conclusion	152
<b>De la directive I.P.P.C. à la directive I.E.D., l'approche intégrée de la pollution industrielle</b>	<b>155</b>
<i>Nathalie VAN DAMME</i>	
Introduction	155
Section 1. La directive I.P.P.C.	155
§ 1. Contextualisation	155
§ 2. Les activités industrielles concernées	157
§ 3. La pollution qu'il convient de prévenir ou de réduire	157
§ 4. L'intervention des autorités	158
Section 2. La transposition en droit wallon de la directive I.P.P.C.	167
Section 3. Vers la directive I.E.D.	169
Section 4. La directive I.E.D. – Directive 2010/75/UE du parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles	172
§ 1. Contextualisation	172
§ 2. Les dispositions communes	173
§ 3. Les installations de l'annexe I	173
Section 5. La transposition en droit wallon de la directive I.E.D.	178
Conclusion	179

<b>Le règlement REACH : avantages et inconvénients pour les entreprises</b>	181
<i>Cécile ZAKINE</i>	
Introduction	181
Section 1. Pour une analyse substantielle des effets générés par le règlement REACH en amont du marché	186
§ 1. Les prescriptions relatives au règlement REACH	186
§ 2. La transmission des informations : entre avantages, contraintes et risques	200
Section 2. Pour une analyse des contraintes et des opportunités générées par le règlement REACH sur le marché	211
§ 1. L'impact du règlement REACH sur la dynamique concurrentielle de l'industrie chimique européenne	211
§ 2. Les contraintes du règlement REACH et leurs répercussions sur les relations commerciales	219
Conclusion	226
<b>Les quotas de gaz à effet de serre : coûts ou gains économiques ?</b>	229
<i>Cédric CHENEVIÈRE</i>	
Introduction	229
Section 1. Les secteurs d'activités et les G.E.S. concernés	231
§ 1. Les installations fixes	232
§ 2. Le secteur aérien	233
§ 3. Les gaz à effet de serre visés par la directive	236
Section 2. Les modes d'allocation des quotas	237
§ 1. Installations fixes (2005-2012) : gratuité des quotas	237
§ 2. Installations fixes (dès 2013) : abandon progressif de la gratuité	238
§ 3. Installations fixes (dès 2013) : producteurs d'électricité	239
§ 4. Installations fixes (dès 2013) : les fuites de carbone	240
§ 5. Le secteur aérien	241
Section 3. Allocation, restitution et annulation des quotas	244
Section 4. Le marché des quotas	245
§ 1. Un marché virtuel peu réglementé	245
§ 2. Un marché victime de fraudes informatiques	247

---

§ 3. Un marché victime de fraudes fiscales	247
Conclusion	249
<b>La R.S.E. dans son volet environnemental : un équilibre entre contraintes et opportunités ?</b>	<b>253</b>
<i>Adélie POMADE</i>	
Introduction	253
Section 1. L'existence d'un équilibre dans l'hypothèse d'une démarche volontaire de l'entreprise	258
§ 1. Une pacification des rapports avec les parties prenantes, contrepartie de leur immixtion dans la vie de l'entreprise	259
§ 2. Une valorisation de l'image véhiculée par l'entreprise, contrepartie de ses efforts spontanés	264
Section 2. L'existence d'un déséquilibre dans l'hypothèse d'une intervention avancée du droit	269
§ 1. Un déséquilibre causé par la création d'obligations juridiques	270
§ 2. Un déséquilibre causé par une instrumentalisation du comportement socialement responsable en matière de responsabilité juridique	275
Conclusion	279